

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation

AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Articles L254-1 à L.254-12 et R.254-1 à R.254-30 du code rural et de la pêche maritime, relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Délégation de signature du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au DRAAF du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en date du 4 janvier 2016 ;
- Subdélégation de signature du DRAAF du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à certains agents en date du 7 avril 2016.
- La DRAAF Languedoc-Roussillon met en oeuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification pour ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document.

L'organisme

VIAGREEN

Domicilié à :

30 RUE HENRI ROUZAUD

11100 NARBONNE

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **LR00794**

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : **NON**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : **OUI**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application : **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, **tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies**. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration, doit apparaître dans les documents commerciaux et être affiché dans les locaux accessibles à la clientèle.

Liste des établissements agréés :

SIRET 50158466800047	VIAGREEN	11100	MONTREDON DES CORBIERES
----------------------	----------	-------	-------------------------

Fait à Montpellier, le mardi 12 juillet 2016

Pour le directeur et par délégation,
Le chef d'unité Santé des végétaux et
contrôle des pesticides,

Christophe PUEYO

